

Commission mixte

sement d'une valeur de 10 millions de marks polonais à la disposition des victimes gréco-turques.

La Croix-Rouge néerlandaise a fait remettre une somme de 13,500 florins aux légations néerlandaises à Constantinople et à Athènes.

Ligue

Conseil des gouverneurs de la Ligue.

Le numéro de septembre *Vers la santé* rend compte de la réunion du Conseil des gouverneurs de la Ligue, tenue à Paris le 11 septembre dernier, sous la présidence de M. John Barton Payne, président de la Croix-Rouge américaine.

Le Conseil examina la situation financière de la Ligue et, sur la suggestion du directeur général, décida d'exprimer en dollars le chiffre total du budget annuel, fixé à 2 millions $\frac{1}{4}$ de francs français, soit, au cours du 1^{er} avril 1922, date de l'établissement du budget, 206,450 dollars. Pendant les quatre derniers mois, le total des dépenses a été inférieur à la somme prévue, et le Conseil en témoigna sa satisfaction au directeur général.

Le directeur général présenta un rapport sur les démarches entreprises, conformément à la décision du Conseil général, en vue de l'admission, dans la Ligue, de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, reconnues par le Comité international de Genève. Les seules Croix-Rouges reconnues, ne faisant pas encore partie de la Ligue, sont le Croissant-Rouge de Turquie et la Croix-Rouge des Soviets. Le Croissant-Rouge ottoman a été invité à devenir membre de la Ligue ; sa réponse est attendue incessamment. Quant à la Croix-Rouge des Soviets, le Conseil, se ralliant à l'opinion des délégués d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne et de Suisse, décida qu'aucune démarche n'était opportune actuellement.

Ligue

En ce qui concerne les relations du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue, le Conseil, se rangeant à l'avis exprimé notamment par le directeur général, le baron de Stjernstedt et le Jonkheer Van Riemsdijk, reconnut la nécessité urgente d'une réorganisation de ces deux organismes internationaux, réorganisation qui, dans l'intérêt des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, devra être basée sur le principe d'une unité organique complète.

En vue d'arriver à ce résultat, et conformément à une proposition de M. Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge, énoncée dans une lettre adressée au président du Conseil, il fut décidé que la question serait examinée par un Comité formé de trois délégués de la Ligue et de trois délégués du Comité international. Sir Arthur Stanley, président du Comité consultatif de la Ligue, fut désigné comme délégué de celle-ci, et chargé de s'adjoindre deux de ses collègues du Comité consultatif, qui avisera lui-même le Conseil des Gouverneurs. La date de la prochaine assemblée de ce Conseil sera fixée lorsque le Comité consultatif aura fait son rapport sur cette question.

Le Conseil examina ensuite la proposition faite par le sénateur Ciraolo, président de la Croix-Rouge italienne, au Conseil de la Société des Nations, au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue.

La proposition du sénateur Ciraolo concerne l'organisation, sous l'égide de la Société des Nations, d'un système d'assurance internationale contre les catastrophes, système qui comprendrait une action de secours commune sous une direction unique et la constitution, par tous les gouvernements, d'un fonds de secours pour cette action commune. Cette proposition a été transmise par le Conseil de la Société des Nations au secrétariat de celle-ci, qui fera rapport au Conseil de la Société des Nations dans un délai d'un an.

Le Conseil des gouverneurs décida que la Commission mixte du Comité international et de la Ligue continuerait à envisa-

Ligue

ger les moyens de réaliser le projet du sénateur Ciruolo, qui rencontre, en principe, l'entière approbation du Conseil. Ce dernier décida en outre que le secrétariat en recommanderait l'étude aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge. M. de La Boulinière proposa que les Sociétés nationales pressentissent leurs gouvernements respectifs afin de s'assurer de l'appui sur lequel le projet pourrait compter de la part des dits gouvernements.

Le Jonkheer Van Riemsdijk, au nom de la Croix-Rouge néerlandaise, soumit au Conseil un projet concernant l'organisation d'un train international de la Croix-Rouge pour la propagande de l'hygiène. Ce projet sera étudié par le secrétariat, qui conférera à ce sujet avec la Croix-Rouge néerlandaise.

Allemagne

Homes de la Croix-Rouge allemande pour la classe moyenne ¹.

La Croix-Rouge allemande a installé dans le Harz un certain nombre de homes de convalescence à l'intention des personnes nécessiteuses de la classe moyenne, pour qui les prix actuels des hôtels ou pensions sont inabordables. Deux de ces homes, le « Walter-Anna-Heim », à Bad Harzburg, et la maison de la Croix-Rouge « Daheim », près de Goslar, resteront ouverts aussi l'hiver si le Comité central de la Croix-Rouge allemande à Berlin, Fasanenstrasse 23, reçoit suffisamment d'inscriptions. La maison de la Croix-Rouge « Daheim » est située à 20 minutes de marche de la gare de Goslar, près de la route qui conduit à Hahnenklee sur le versant du « Steinberg ». Le prix dans les deux homes est de 200 mk. par jour, chauffage, éclairage et service non compris. Même si la vie renchérit encore, les prix seront gardés aussi bas que possible.

¹ Voy. *Berliner Tageblatt*, 2 novembre 1922.